



Test de paternité comment sa ce passe ?

Par **lolopi**, le **23/04/2013** à **19:39**

Bonjour ,

J'aurais voulue savoir si nous mere sommes dans le droit de refusée un test de paternité ?

Et si nous sommes obligée de passer devant un juge ?

Par **youris**, le **23/04/2013** à **19:51**

bjr,

un test de paternité concerne le père et l'enfant donc il faut une analyse biologique des 2 pour confirmer ou infirmer une paternité.

donc si un homme fait une action devant le tribunal relative à la paternité, le juge ordonne généralement une analyse biologique et la mère ne peut s'y opposer.

une analyse biologique non ordonnée par un juge n'a aucune valeur juridique.

cdt

Par **lolopi**, le **23/04/2013** à **19:58**

Merci de votre réponse mais cependant j'ai ma fille et le pere de ma fille seulement mon ex ne croit pas que mon copain actuel et le pere de ma fille ! Donc esque mon ex peut s'y opposer et demander un test ? alors que j'ai mon copain !

Par **youris**, le **24/04/2013** à **00:13**

votre ex peut faire une action en contestation de paternité devant le tribunal et le juge ordonnera sans doute une expertise judiciaire.

il suffit d'un test sur votre fille et un test sur votre ex pour savoir si votre ex est le père.

toute personne peut refuser le test mais généralement le juge prend ce refus comme un aveu et en tient compte dans sa décision.

Par **lolopi**, le **24/04/2013** à **11:23**

ET il n'y a pas un autre moyen plus simple que de passer devant un juge ect ?!

Par **Jibi7**, le **24/04/2013** à **16:54**

Si vous voulez vous éviter les affres d'une procédure judiciaire, vous pouvez très bien commencer par faire ce test en privé avec votre fille si elle est mineure et celui que vous pensez être le père.

A l'étranger il n'y a pas besoin de procédure judiciaire.

Ensuite il me semble que si votre ex conteste et saisit la justice, il devra assumer les frais les dégâts et les dommages intérêts.

Si votre fille est très jeune cela aura en plus l'avantage de ne pas la traumatiser inutilement .

Par **lolopi**, le **24/04/2013** à **17:45**

Je vous remercie des renseignements !!

Les tests que l'on commande par internet pensez vous que cela sont fiable quand même ?!

Par **Jibi7**, le **24/04/2013** à **20:10**

A l'époque où j'ai entendu parler de ces tests il n'y avait pas internet, mais des labos officiels faisaient les tests en Allemagne, en Suisse etc..

C'était sans doute plus cher que les tests internet

peut-être y a-t-il des sites comparatifs pour vous éviter des arnaques ?

On parle des tests ADN à tour de bras pour la viande de cheval alors je crois que ça s'est démocratisé !

A priori j'évitais d'aller hors d'Europe en cas de souci..ou je demandais à un médecin ou biologiste de me conseiller.

Bon courage

Par **lolopi**, le **27/04/2013** à **21:55**

Merci pour vos renseignements .

Maintenant si le test est positif (test commandé par internet) comment ça se passe ?

Par **youris**, le **28/04/2013** à **00:50**

pour établir ou contester une paternité seule une analyse ordonnée par un juge a une valeur devant un tribunal.
une analyse biologique faite par internet n'a aucune valeur juridique et ne sera pas admise devant un tribunal.

Par **Jibi7**, le **28/04/2013** à **08:54**

Youris il me semble que vous vous répétez
que votre réponse s'adresse essentiellement a l'ex qui conteste la paternité.
Quant à lolopi, il me semble que pour elle-même et surtout pour l'enfant qui n'est pas un jouet de justice, pour celui qui se croit le père de bonne foi..il sera plus respectueux et discret de commencer par un test privé avant de prendre le risque de le refuser à un magistrat.
Croyez moi rien ne vaut la vérité mais gare aux dégats quand elle n'est pas celle qu'on croyait..
La Justice n'a jamais été, hélas, source de vérité.(c'est un procureur qui me l'a rappelé il y a très longtemps!)

Par **Kat 77**, le **28/04/2013** à **19:16**

Que faire pour qu mon vrai géniteur accepte a faire test si il veut pas . Comment faire pour que je le prouve que c est bien lu

Par **Jibi7**, le **29/04/2013** à **10:47**

Peut être faudrait il d'abord se poser la question de savoir pourquoi il ne veut pas reconnaitre son enfant..
s'il est marié et en a d'autres ...cela peut créer des problèmes..
ou combien d'annees se sont écoulées
s'il l'a su dès le départ..
et si le trouble apporté a l'enfant vaut l'enjeu ..

Et puis faire comme R.Dati si c'est un homme connu dans la région..faire publier le nom d'un pseudo père pour voir la réaction, lui adresser une petite carte pour la fête des pères!!!!

faire un test en douce si vous avez garde ou pouvez récupérer cheveux etc..comme dans les polards

bonne chasse aux pères!

Par **lolopi**, le **29/04/2013** à **11:28**

Mais maintenant si le test commander par internet ce dit positif (pour mon ex) alors que ma

filie porte le nom de mon copain actuel ..
Comment sa ce passe ?
Quels sont les demarches ?

Par **Jibi7**, le **30/04/2013** à **18:29**

Lolopi
avec des si...on met Paris en bouteille..
mais la Justice ne vous suivra pas.

Il me semble que si votre ex était le père, vous ne pouvez plus lui refuser le test.
Mais la interviendront des éléments qui ne peuvent s'apprécier sans connaissance exacte des éléments .

L'âge de l'enfant, la durée (et les raisons) mise à vouloir le revendiquer ..
et l'intérêt de l'enfant !
Qu'en pense le père officiel ?

Les démarches seront entreprises par votre ex, et votre enfant devra être représenté par un avocat sans doute.

Dans le cas où le test confirmerait vos dires peut être y aura t il des dommages intérêts et une mise au point officielle à faire pour l'avenir de votre enfant s'il n'a pas l'âge de comprendre ce qui se passe aujourd'hui.